



"Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

Concernant les moyens 1<sup>er</sup> degré, disons-le clairement, si l'INSEE ne se trompe pas, nous aurons 600 élèves de moins à la rentrée prochaine. Notre crainte était de rendre des postes, nous n'en rendrons pas. Nous pourrions considérer comme vous que tout va pour le mieux dans le meilleur des départements. Mais ce serait oublier la réalité des écoles du Gard. Nous savons qu'en janvier, jusqu'à 58 enseignants n'ont pas été remplacés dans les écoles gardoises faute de remplaçants. Il faudrait à minima abonder la brigade de remplaçants d'une vingtaine de postes pour, par exemple, mettre en place les stages départementaux REP/REP+ sans recourir aux ZIL des circonscriptions. Nous manquons également de postes spécialisés dans les RASED. Les PsyEN sont en sous nombre, les enseignants référents ont jusqu'à 200 élèves à accompagner quand la moyenne nationale est de 120/130. Nous savons les listes d'attente en ULIS, et les conditions de l'inclusion sont régulièrement remises en cause comme nous allons le voir au cas par cas dans plusieurs écoles.

Voilà la réalité. Et nous voici réunis autour de cette table pour résoudre une équation dont nous connaissons les termes : pour la troisième rentrée consécutive, le dédoublement des CP/CE1 et REP et REP+ consommera davantage de postes que ne vous en accorde le ministère ; vous serez donc immanquablement conduit à fermer en milieu ordinaire pour finaliser cette mesure. En jouant sur la démographie. En fermant des classes, là où justement on commençait à travailler dans des conditions acceptables. Quand les effectifs de nos classes deviennent gérables, la menace de fermeture arrive en janvier comme une épée de Damoclès.

Certes, les communications ministérielles peuvent tromper l'opinion publique peu rompue à l'exercice de la carte scolaire. Mais les enseignants, et nous, représentants des personnels, nous savons la réalité. Nous savons le retard de la France dans la prise en charge du handicap scolaire. Nous demandons des effectifs limités à 20 élèves par classe dans celles scolarisant des élèves en situation de handicap. On ne saurait continuer de faire reposer l'inclusion sur des enseignants confrontés aux mêmes effectifs que les autres. On ajoute à leurs difficultés, la culpabilité de ne pas parvenir à accompagner vers les apprentissages des enfants déjà en souffrance.

Et si nous évoquons cette réalité devant les classes, ça n'est pas beaucoup mieux derrière les bureaux de notre institution. Les enseignants savent voir au-delà de leur pré carré et nous connaissons la charge de travail des CPC, des médecins scolaires, des IEN et de vos services. Ceux-là aussi vont pâtir de la suppression de 400 postes d'administratifs à la rentrée prochaine.

Alors, oui, le budget de l'Éducation est en hausse, mais on supprime des postes ! La presse a unanimement révélé ce trompe l'œil : La Croix, Capital, l'Est républicain, le Dauphiné, Le Monde, Libération... Tous ont conjugué la même analyse au moment du vote du budget : « EDUCATION NATIONALE : UN BUDGET EN HAUSSE MAIS DES SUPPRESSIONS DE POSTES ».

Focalisons sur l'académie de Montpellier dont la démographie s'équilibre, au gré des variations de tel ou tel département. Pour le premier degré, nous avons reçu du ministère précédent, en 2015, 241 postes ; en 2016, 300, en 2017, 301. Depuis l'arrivée de Jean-Michel Blanquer, on tombe à 121 postes en 2018 et 49 pour 2019 alors même qu'il lance le processus de dédoublement en REP/REP+.

Nous avons suffisamment payé notre approche analytique sous la refondation de l'école pour le dire avec crédibilité aujourd'hui en CTSD comme nous l'avons fait en CAPD la semaine dernière : Le tableau est noir Monsieur l'inspecteur ! L'Etat ne donne pas à l'Ecole Publique les moyens de nos ambitions !

En revanche, à l'Ecole Privée, l'Etat est en train de signer un chèque historique de 150 millions d'euros avec l'argent des collectivités locales.

En effet, cette mesure positive qu'était l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans entraîne un effet disproportionné : l'obligation faite aux mairies de financer les écoles maternelles privées de leur territoire. Les communes devraient donc économiser sur leurs dépenses de

fonctionnement, au premier rang desquelles, l'éducation. Pour financer des écoles privées, les villes devraient donc économiser sur leurs écoles publiques.

Cette décision inédite aura de lourdes conséquences sur l'équilibre du système éducatif. La ségrégation scolaire, renforcée par l'absence d'obligation de mixité sociale et scolaire dans les établissements privés, va s'aggraver. Nous demandons que le coût de la politique de financement public des établissements privés, instituée en 1960, soit évalué par la Cour des Comptes. Il est temps de connaître la réalité de son montant global, et de savoir si ce choix politique rend un réel service à la Nation.

Vous savez notre vigilance sur ces questions qui ont pour conséquence une plus grande concentration de la difficulté scolaire dans nos établissements publics et nous prendrons tout le temps nécessaire pour aborder les situations des écoles qui y sont confrontées sans avoir les moyens de l'Education Prioritaire : les écoles dites « isolées » ! Nous vous parlerons par exemple des écoles de Bagnols, de Sommières ou du quartier Capouchiné de Nîmes, qui accompagnent quotidiennement leurs élèves et leur famille avec des moyens spécifiques pour favoriser l'inclusion ou remédier au retard dans les fondamentaux par le dispositif PDMQDC par exemple.

C'est déjà pour ces équipes un défi quotidien. On ne saurait ajouter à leurs difficultés, la suppression de postes parce que le ministre ne vous donne pas les moyens de doubler les CE1 en REP.

Pour le second degré, les DGH pour la rentrée 2019 reflètent sans nuance la politique gouvernementale actuelle : supprimer des postes d'enseignants et les remplacer par des heures supplémentaires.

L'UNSA Education dénonce la communication ministérielle qui fait croire que finalement rien ne changera alors qu'il s'agira bien de récupérer des heures postes pour les transformer en heures supplémentaires. Dans notre département, la croissance démographique dans les collèges est financée en totalité par des heures supplémentaires.

En effet, avec 446 élèves en plus dans le Gard, à la rentrée prochaine, on constate que la DGH reflète cette politique :

- 298 heures postes en moins, soit 16 postes en ETP (équivalent temps plein)
- 314 heures supplémentaires en plus, soit 17 postes en ETP

Il faut aussi noter qu'un tiers de ces heures supplémentaires est absorbé en éducation prioritaire ce qui pose un problème au niveau de la fatigabilité des personnels et du fonctionnement de l'établissement (projets, concertation, dialogue avec les familles, suivi des élèves...), et donc de l'intérêt des élèves.

Si le ministère défend un maintien des moyens d'enseignements, l'UNSA Education considère que le quotidien sera dégradé, pour les élèves comme pour les enseignants.

D'une part, sur les effectifs. Les fermetures de divisions dans certains établissements, mettent dès le début d'année ces établissements en situation de flux tendus en matière de capacité d'accueil par divisions (seuils maximum atteints). Les conséquences pédagogiques ne sont donc pas négligeables. Et pour les élèves, ce sont aussi des emplois du temps plus contraints qui seront vécus.

Nous attirons votre attention par exemple sur le collège d'Aigues-Mortes avec 29.8 élèves prévus sur le niveau 5ème et 30 élèves sur le niveau 4ème ; le collège de Salindres, avec 30 élèves en 5ème et 29 en 4ème, ou le collège de Roquemaure avec 30 élèves dès l'entrée en 6ème.

Pour les établissements en éducation prioritaire, le constat est tout aussi inquiétant. Sur les collèges Eugène Vigne à Beaucaire, la Grand Combe à Alès et Jean Vilar à Saint Gilles, 4 divisions sont fermées et 131 heures postes enlevées. Ces établissements se retrouvent fragilisés, avec parfois des effectifs au seuil maximum (25 élèves prévus sur le niveau 4ème à Vigne par exemple) alors que des moyens supplémentaires avaient permis de retrouver de la mixité sociale et créé un effet d'attractivité. Pour l'UNSA Education ce n'est pas un bon signal qui est envoyé si l'on demande aux enseignants de ces établissements de faire le même travail mais avec plus d'élèves par classe et moins de moyens.

D'autre part, sur les heures poste. Le nombre d'heures poste alloués est insuffisant dans les établissements du Gard pour assurer les 29 heures de la dotation de base par division (26 heures de cours et 3 heures de dotation supplémentaire), ce qui demande aux établissements de faire des choix de répartition en conséquence.

Si l'on compare aussi les heures poste enlevées à chaque fermeture de division, et le nombre d'heures poste abondés pour chaque création, on constate un déséquilibre important. Pour chaque suppression, on enlève plus de 30 heures, pour chaque création on abonde de 20 à 26 heures. Prenons l'exemple du collège de Vergèze qui reçoit 20 heures postes pour la création d'une division. Le reste des heures poste devra donc être pris sur la fonctionnement général de l'établissement. Sur les 669 heures poste reçues, on ne peut établir en effet que 23 divisions à 29 heures. La division supplémentaire est alors financée uniquement sur les heures supplémentaires. Ces économies d'heures poste obligent aussi des collègues à partir en complément de service, déstabilisant ainsi les équipes pédagogiques et les projets en cours.

Enfin, pour les professeurs qui font déjà deux heures supplémentaires en moyenne, cet alourdissement est considérable.

Cette augmentation des heures supplémentaires se fera au détriment de la qualité du travail des enseignants et par conséquent au détriment du suivi des élèves.

Par ailleurs, si nous approuvons votre décision de doter de 2 heures les établissements pour maintenir une bilangue, nous nous inquiétons pour les établissements qui accueillent deux bilangues et qui devront prendre les heures sur la marge, heures généralement consacrées aux dédoublements. De plus, ce qui est fait cette année pourra-t-il être maintenu l'année prochaine ? On constate en effet que l'accompagnement académique a baissé de 30 heures dans les établissements hors éducation prioritaire (522 heures au total en 2018, auxquelles on ôte les 93 heures allouées au collège Le Bosquet et les 126 heures allouées au collège Capouchiné, et 273 heures en 2019).

L'UNSA Education dénonce cette situation qui amoindrit l'offre éducative et culturelle du collège.

Pour terminer l'UNSA Education sera vigilante sur la multiplication des compléments de service et des cartes scolaires, ainsi que sur le maintien de l'offre culturelle dans chaque établissement, du fait de cette volonté manifeste de faire fonctionner les établissements avec des heures supplémentaires au lieu des heures poste.

Je vous remercie de votre attention."

Les représentants des personnels de l'UNSA Education élus en CTSD du Gard.